

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



## 21<sup>ème</sup> Rallye National du VAL D'ANCE

06 et 07 Mai 2023

### COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 National - coefficient 3

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2023  
Challenge ASA ONDAINE 2023

## REGLEMENT

ASA ONDAINE - MAIRIE  
43210 BAS-EN-BASSET

Tél / Fax : 04.77.51.27.80  
Tel : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

E-mail : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce Règlement Particulier complète le Règlement Standard des Rallyes 2023 de la FFSA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 24 avril 2023
Dates et heures des reconnaissances	Les 29 et 30 avril 2023, de 9h00 à 18h00 Le vendredi 05 mai 2023, de 09h00 à 17h00
Parution et distribution du road-book	Les 29 et 30 avril 2023, de 9h00 à 18h00 et le vendredi 05 mai 2022, de 09h00 à 17h00 téléchargeable sur le site <a href="http://www.asaondaine.com">www.asaondaine.com</a> Bar LE PETIT NICE, Boulevard de la Sablière, Bas-en-Basset
Vérifications administratives	Samedi 06 mai 2023, de 8h00 à 13h45 Lieu : GARAGE SATRE, Beauzac
Vérifications techniques	Samedi 06 mai 2023, de 8h15 à 14h00 Lieu : GARAGE SATRE, Beauzac
Heure de mise en place Parc de départ	Samedi 06 mai 2023 à 8h00 Lieu : prairie et stabilisé en bas du gymnase
1° Réunion Collège des Com. Sportifs	Samedi 06 mai 2023, 13h00, Mairie Bas-en-Basset
Publication équipages admis au départ	Samedi 06 mai 2023, 14h30, Parc départ
Publication heures et ordres de départ	Samedi 06 mai 2023, 14h30, Parc départ
Départ du Rallye	Samedi 06 mai 2023 à 15h00 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC - Départ 15h00 1 <sup>er</sup> Moderne - Départ 15h29
Arrivée de la première étape :	Samedi 06 mai 2023 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC à 21h12 1 <sup>er</sup> Moderne à 21h41
Affichage heures et ordres de départ 2 <sup>ème</sup> étape	Dimanche 07 mai 2022, 00h45
Départ de la deuxième étape	Dimanche 07 mai 2023 à 09h00 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC - Départ 09h00 1 <sup>er</sup> Moderne - Départ 09h29
Arrivée du Rallye	Dimanche 07 mai 2023 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC à 16h29 1 <sup>er</sup> Moderne à 16h58

Vérifications Finales	Dimanche 07 mai 2023, Garage SATRE, Beauzac Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des Résultats du Rallye	Au Parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Dimanche 07 mai 2023 à l'issue de l'épreuve sur le podium Espace FABRO

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **06 et 07 mai 2023** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

### **21<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE**

avec le concours des Municipalités de **BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC, ST HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le **n° 8/RN/2023 du 10 / 02 / 2023**
- la FFSA sous le permis d'organiser **n° 169 du 28 / 02 / 2023**

*Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)*

---

#### **Comité d'Organisation ASA ONDAINE**

---

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Nicole FOREST, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA.

Organisateur Administratif: **ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

Secrétariat du Rallye :

**De la parution du présent règlement jusqu'au 05 mai 2023 à**

**ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex**

**Tél : 04 77 51 27 80**

**Tel : 07 67 96 64 46**

**www.asaondaine.com    contact@asaondaine.com**

**Les 06 et 07 mai 2023:**

**A.S.A. ONDAINE - Mairie - 43210 BAS-EN-BASSET    Tel : 07 67 96 64 46**

## Organisateur technique

---

Organisateur Technique: **Pascal PERONNET      ASA ONDAINE**  
**Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **1. – Officiels du rallye :**

#### **Collège des Commissaires Sportifs**

<b>Président</b>	Armand AGOSTINHO	Lic	12775
<b>Membre</b>	Joëlle ALLEMAND	Lic	16382
<b>Membres</b>	Yvette CECILLON	Lic	11374
<b>Directrice de Course</b>	Nicole FOREST	Lic	1882
<b>Directeur de Course VHRS-VMRS</b>	Robert GALLI	Lic	9206
<b>Directeur de Course Adjoint ES1-3-6-9</b>	Chrisitophe ARSAC	Lic	3591
<b>Directeur de Course Adjoint ES2-4-7-10</b>	Louis René VERLINE	Lic	21427
<b>Directeur de Course Adjoint ES5-8</b>	Thierry DUPECHER	Lic	3564
<b>Directeur de Course Adjoint Tricolore</b>	Maurice BESSE	Lic	2926
<b>Directeur de Course délégué ES Tiranges</b>	Pascal LAFOND	Lic	227446
<b>Directeur de Course Inter ES Tirnages</b>	Francois BUISSON	Lic	162483
<b>Directeur de Course délégué ES St Hilaire</b>	Pascal MAGNE	Lic	43098
<b>Directeur de Course délégué ES Bas</b>	Arnaud BERTACCHINI	Lic	134194
<b>Médecin chef</b>	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic	56475
<b>Commissaire Technique Responsable</b>	Emeric PASCAL	Lic	37568
<b>Commissaire Technique Resp VHC</b>	Matthieu MACCOLINI	Lic	228892
<b>Commissaire Technique VHRS/VMRS</b>	Dominique MONNIER	Lic	55260
<b>Commissaire Technique</b>	Gérard JOUVHOMME	Lic	51582
<b>Commissaire Technique</b>	Hervé CANTAT	Lic	207953

Chargé des Relations avec les Concurrents	Bernard COUZON	Lic	163872
Chargé des Relations avec les Concurrents	Michel JUILLARD	Lic	12787
Relations avec la presse	Serge LEQUERTIER	Lic	118035
Chronométrateur responsable	Annie PISTON	Lic	3790
Informatique - Classements	LC Chrono		

Tableau officiel d'affichage : BAS-EN-BASSET à côté du PODIUM,  
du 06 mai 2023 14h00, au 07 mai 2023 fin du rallye

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (national coefficient 3)
- Le Challenge 2023 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2023 de l'ASA ONDAINE

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA

**[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

leur confirmation d'engagement et leur heure de convocation aux vérifications qui auront lieu

**SAMEDI 06 MAI 2023**

**GARAGE SATRE  
ZA PIROLLES  
43590 BEAUZAC**

de 08h00 à 13h45 (précises): vérifications administratives  
et de 08h15 à 14h00 (précises): vérifications techniques

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non respect, des pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2023, Article V: Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le dimanche 07 mai 2023

**Garage SATRE - BEAUZAC (43)**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 21<sup>ème</sup> Rallye national du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 24 avril 2023 minuit**, à l'adresse suivante :

**Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine**  
**9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **160 voitures pour les 4 rallyes**.

#### 3.1.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **520 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **1040 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **490 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **510 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

### Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

### 3.3 –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

**Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1<sup>ère</sup> étape.**

Affichage des horaires et ordre de départ dimanche 07 mai 2023 à 00h45, sous réserve que le timing le permette.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### **4.3P. Assistance :**

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le périmètre du grand terrain équipé de barrières, route du Camping, accès à droite avant le camping.

#### **4.3.2**

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

#### **4.3.2.1**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Rappel: les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances;
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P Identification des voitures**

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### **5.2P La publicité**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 21<sup>ème</sup> Rallye national du VAL d'ANCE représente un parcours de 204,260 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, il comporte 10 Epreuves Spéciales d'une longueur de 130.800 km.

Les Epreuves Spéciales sont les suivantes:

#### Samedi 6 mai

ES 1-3	Bas - St Hilaire	10,1 x2 = 20.2 Kms
ES 2-4	St Hilaire - Bas	10,7 x2 = 21,4 Kms

#### Dimanche 7 mai

ES 5-8	Ancette - Tiranges - Charrées	23.8 x2 = 47.6 Kms
ES 6-9	Bas - St Hilaire	10.1 x2 =20.2 Kms
ES 7-10	St Hilaire - Bas	10.7 x2 =21.4 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

#### 6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 3 jours:

- Samedi 29 avril et dimanche 30 avril 2023, de 9h00 à 18h00
- Vendredi 05 mai 2023, de 09h00 à 17h00

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

**Obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.**

Le road-book est à télécharger sur le site [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) et disponible au bar-restaurant LE PETIT NICE, Boulevard de la Sablière à Bas en Basset.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**Les signes distinctifs des commissaires sont :**

- Commissaire chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- Chef de Poste chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- Relations Concurrents chasuble rouge avec mention de la fonction

Couleur des chasubles en adéquation avec les RTS.

### 7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

**Officiels chargés du nouveau départ après abandon :**

- Directrice de course : Nicole FOREST lic n° 1882
- Commissaire technique : Emeric PASCAL lic n° 37568

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum



autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire distribué aux vérifications administratives (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

**7.5.17.3** Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de course seront pris en charge par l'organisateur.**

#### **7.5.17.14 Déclaration d'abandon**

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

### **ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### **ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

### **ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	<b>+ 100 partants</b>	<b>de 80 à 100 Partants</b>
<b>Classement Scratch</b>	<b>Prix</b>	<b>Prix</b>
Premier	<b>570 €</b>	<b>490 €</b>
Deuxième	<b>400 €</b>	<b>330 €</b>
Troisième	<b>290 €</b>	<b>250 €</b>
Quatrième	<b>150 €</b>	

<b>Classement Classes</b>	<b>de 1 à 4 partants</b>	<b>de 5 à 10 partants</b>	<b>de 11 à 15 partants</b>	<b>+ de 15 partants</b>
Premier	240 €	350 €	400 €	490 €
Deuxième		180 €	200 €	280 €
Troisième			100 €	200 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

<b>Classement Féminin</b>	<b>Prix</b>
1 <sup>ère</sup> Féminine	300 €

Seuls les prix sont cumulables. Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort. Les coupes non récupérées le dimanche 07 mai 2023 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

**Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.**

**Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

**La remise des prix se déroulera le dimanche 07 mai 2023 à l'issue du rallye :**

**PODIUM D'ARRIVEE  
Espace FABRO  
43210 - BAS EN BASSET**

\*\*\*\*\*



## L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

### **21<sup>ème</sup> Rallye National du VAL D'ANCE**

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

**Les jours de reconnaissances sont :**

**Samedi 29 avril et dimanche 30 avril 2023 de 09h00 à 18h00  
et vendredi 05 mai 2023 de 09h00 à 17h00**

**Toute autre journée est formellement interdite**

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.  
L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement de ses acteurs avant, pendant et après.

*Le Comité d'Organisation de l'ASA ONDAINE*